

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	11 570	597	10 973	
Autres immobilisations corporelles	68 460	8 458	60 001	8 169
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	596 434		596 434	656 532
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	676 464	9 055	667 409	664 701
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	427 678	1 236	426 441	194 650
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	518		518	46
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	37		37	29
Autres créances	966		966	
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	21 859	10 537	11 322	25 160
Disponibilités	126 600		126 600	158 596
Charges constatées d'avance	2 767		2 767	2 712
TOTAL ACTIF CIRCULANT	580 424	11 773	568 651	381 193
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 256 888	20 828	1 236 060	1 045 894

Copie certifiée conforme à l'original

Signé par Alexandre BÉGUÉ
Le 31/10/24

ID: tx_drrl6MGa8VvZ

Signed with
Universign

Bilan

	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	334 248	383 675
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	123 698	120 572
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	677 946	724 248
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	376 604	163 698
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	376 604	163 698
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	39	11 658
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247	194
<i>Personnel</i>	41 356	37 963
<i>Organismes sociaux</i>	34 000	31 016
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	83 229	63 289
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 650	1 529
Dettes fiscales et sociales	160 234	133 796
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	20 991	12 301
TOTAL DETTES	558 114	321 646
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 236 060	1 045 894

CABINET ALEXANDRE BÉGUÉ
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 200 000 euros
Siège social : 72 Avenue du Maréchal Juin
64200 BIARRITZ
525 328 886 RCS BAYONNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 OCTOBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2024 s'élevant à 123 697,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	123 697,92 euros
A titre de dividende global à l'Associé unique Soit 50,00 euros par part	20 000,00 euros
Le solde	103 697,92 euros

En totalité au compte « Autres Réserves » qui s'élève ainsi à 437 945,62 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement immédiatement.

L'Associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} Janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (*contribuables célibataires, divorcés ou veufs*) ou 75 000 euros (*contribuables soumis à une imposition commune*). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 Juin 2021 :

20 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

- Exercice clos le 30 Juin 2022 :

140 000,00 euros, soit 350,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000,00 euros

- Exercice clos le 30 Juin 2023 :

50 000,00 euros, soit 125,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

Signé par Alexandre BÉGUÉ
Le 31/10/24

ID: tx_dr16MGa8VvZ

Signed with
Universign

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL CABINET ALEXANDRE BEGUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 1 236 060 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 123 698 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2017-01 du 5 mai 2017 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		11 570		11 570
- Installations générales, agencements aménagements divers		2 310		2 310
- Matériel de transport	11 220	54 930		66 150
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 220	68 810		80 030
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	656 532		60 098	596 434
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	656 532		60 098	596 434
ACTIF IMMOBILISE	667 752	68 810	60 098	676 464

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		597		597
- Installations générales, agencements aménagements divers		330		330
- Matériel de transport	3 051	5 078		8 128
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 051	6 005		9 055
ACTIF IMMOBILISE	3 051	6 005		9 055

Actif circulant

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 431 965 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	427 678	427 678	
Autres	1 520	1 520	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 767	2 767	
Total	431 965	431 965	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	405 810
Divers - produits à recevoir	966
Total	406 775

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 500,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	400	500,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	400	500,00

Augmentation de la valeur nominale des parts de 375 € à 500 €, portant le capital à 200 000 €

Tableau de variation des capitaux propres

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 558 114 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	376 604	73 904	237 415	65 284
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247	247		
Dettes fiscales et sociales	160 234	160 234		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	39	39		
Produits constatés d'avance	20 991	20 991		
Total	558 114	255 415	237 415	65 284
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	273 726			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	61 544			
(**) Dont envers les associés	39			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	247
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	847
Dettes provis. pr congés à payer	30 057
Personnel - autres charges à payer	11 299
Charges sociales s/congés à payer	11 422
Etat - autres charges à payer	1 300
Total	55 171

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 767		
Total	2 767		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	20 991		
Total	20 991		